

Le Nouveau Paris solidaire

Les axes du projet

Depuis 2001, la Ville de Paris a développé une politique sociale particulièrement ambitieuse, à destination des Parisiennes et des Parisiens, en s'appuyant sur le professionnalisme et l'engagement des équipes du CASVP et de la DASES.

Aujourd'hui, les Parisiennes et les Parisiens, mais aussi les partenaires institutionnels, aspirent à plus de lisibilité des interventions sociales et à la simplification de son organisation territoriale. Une adaptation aux nouveaux besoins rencontrés sur le territoire parisien, et notamment aux nouvelles formes de précarité, est également nécessaire.

Pour répondre à ces défis, la réforme de l'action sociale parisienne, le « Nouveau Paris Solidaire », poursuit quatre objectifs principaux :

- améliorer la lisibilité de l'action sociale ;
- simplifier l'organisation et le pilotage des services sociaux ;
- améliorer l'accès aux droits ;
- mieux répondre aux besoins sociaux.

Ces objectifs se traduisent par une réorganisation de l'action sociale à Paris caractérisée par :

- la création de quatre directions sociales de territoire (DST), qui ont vocation à décliner à l'échelon local la stratégie et les politiques sociales et médico-sociales de la collectivité, portées et animées par la DASES. Conçues comme les clefs de voute de la coordination, de la transversalité et du pilotage des politiques sociales et médico-sociales départementales et communales, elles auront vocation à garantir la cohérence et l'intégration des actions des différents services de la collectivité en dépassant toute logique de silos et de verticalité ;
- le rattachement de l'ensemble des Services sociaux départementaux polyvalents (SSDP) au CASVP en tant qu'opérateur social généraliste de proximité. Cette nouvelle organisation a pour but de regrouper au sein d'un même ensemble, les sections d'arrondissement, qui instruisent les aides facultatives municipales et une grande partie des différentes aides légales du Département et les SSDP qui assurent un accompagnement social global des usagers en difficulté.

Une analyse de la couverture des besoins sociaux a également été menée afin de mieux appréhender les améliorations possibles dans la prise en charge des besoins des personnes en difficulté, et de mieux répartir les moyens.